

Pièces d'identité

Carte Nationale d'Identité et Passeport :

Depuis le **7 mars 2017**, les cartes d'identités et passeports ne sont plus délivrés par **la mairie de Marquefave**.

Suite à l'arrêté ministériel du 9 février 2017, les demandes de carte d'identité (CNI) et de passeport seront déposées dans **30 communes** du département équipées d'une station de recueil biométrique (possible également hors département).

Pour ces deux documents d'identité, la démarche peut être initialisée en ligne mais doit être finalisée en mairie :

CNI : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Durée de validité : la CNI est valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs ; le passeport est valable 10 ans pour les majeurs, 5 ans pour les mineurs.

Rappel : extension de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité :

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014-Actualites/Duree-de-validite-de-la-CNI>